Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260322-D_2026_025-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2026-025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, à 11 heures, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Yves THIEC.
Date de convocation du Conseil municipal : 18 mars 2026.

Présents : Élodie LE FLOCH, Richard PALARIC, Hélène JOLLIT, Yves THIEC, Catherine KERBELLEC, Joël DUPUY, Christelle BRIZOUAL, Gaëlle DESPRÉS, Alain GUEGUEN, Alexandre SIMON, Caroline COCOUAL, Anthony GUEGAN, Aurélie GAUTIER, Antony VALMALLE, Carole FACEMAZ, Guillaume LE GAL, Marie-Christine BARATHON, Guillaume PERRON, Claire RAMASSAMY, Yannick JOSSO, Vinciane TRONSON, Florent LE GUELLENEC, Nicolas PRESSE, Lauriane MOLLER, Sébastien SEGUIN, Tatiana LEROY, Yann MAILLET.
Absents ayant donné pouvoir : Philippe COMBES pouvoir à Richard PALARIC, Delphine LE FLOCH pouvoir à Élodie LE FLOCH.
Absent : /

Carole FACEMAZ a été désignée secrétaire de séance.

## Élection du Maire

*Rapporteur : Yves THIEC,*

Conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal élit le Maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.
Les membres du Conseil municipal sont donc invités à procéder au 1er tour de scrutin (au scrutin secret) pour l'élection du Maire.

Le Président de séance demande aux candidats de se faire connaître.

Élodie LE FLOCH présente sa candidature.

L'assemblée procède ensuite au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de bulletins nuls : 0

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260322-D_2026_025-DE

- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :
Madame Élodie LE FLOCH 26 voix

Madame Élodie LE FLOCH ayant obtenu la majorité absolue est élue Maire de Kervignac avec 26 voix.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH

